



DOSSIER « PARTICIPATION CULTURELLE »

Concerts, théâtres, spectacles et musées

Le coût financier de places de concerts, théâtres, spectacles et musées peut représenter une dépense importante pour tous et plus particulièrement les familles.

Pour répondre à ses orientations et aux attentes d'un grand nombre d'entre vous, la CMCAS, sur proposition de la délégation CGT, met en place cette année une participation financière afin de favoriser l'accès pour tous à la culture.

Cette participation concerne les ouvrants-droits et ses ayants-droits de la CMCAS de Seine et Marne.

La participation culturelle est accordée uniquement sur l'achat de place de concerts, théâtres, spectacles et musées or programmation CCAS et CMCAS.

La participation est calculée en fonction du coefficient social de la famille, du montant de la facture et suivant le barème en vigueur avec un maximum de 80 € par billet 2 fois par an.

Pour percevoir cette participation financière, vous devez retourner à votre SLVie ou auprès de la CMCAS (service activités), ce document dûment rempli accompagné des pièces suivantes :

- ❖ Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2023.
- ❖ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- ❖ La factures d'achats des places.



C.A.S DE SEINE ET MARNE

**

NOM DE L'AGENT :PRENOM :SLVie :

NIA :

ADRESSE MAIL :

.....

TYPE DE BILLETTERIE *:

Concert Théâtre Spectacle Musée

* Cocher la case correspondante

Indiquer le nom et prénom des participants

J'atteste sur l'honneur des informations transmises.

Fait àle

Signature de l'ouvrant droit